Municipalité d'Authier-Nord District d'Abitibi-Ouest Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale, le 2 juillet 2024 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : Jean-Marc Neveu, Michelle D'Amours, Sylvain Caron, Florence Duguay et Serge Lefebvre.

Est absent : Luc Raby

Assiste également à la séance, madame Martine Plourde, directrice générale greffière-trésorière.

2024-07-01 <u>1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.</u>

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h32.

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Divers » demeure ouvert.

2024-07-02 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2024

Considérant que le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 4 juin 2024 du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord a été acheminée à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procèsverbal en séance.

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024.

2024-07-03 3. APPROBATION DES DÉBOURSÉS

Considérant que les listes de déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payables du mois de juin ont été acheminées à chacun des membres du conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance;

Considérant que ces déboursés totalisent une somme de 57 517,97 \$, soit 43 542,89 \$ pour les dépenses et 13 975,08 \$ pour les salaires.

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés tels que présentés.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Questions relatives au rapport du Maire :
 - Il est indiqué que les surplus réalisés dans l'exercice 2023 ont été affectés aux dépenses. Réponse: Ça veut dire que les subventions non-dépensées sur les projets spécifiques ont été affectées à l'exercice 2024 pour couvrir les dépenses liées à ces projets spécifiques.
 - Les salaires des élus et des employés ne sont pas indiqués.
 Réponse : Allons vérifier si c'est une exigence législative sinon ça relève d'un choix éditorial que de l'indiquer au rapport. Cependant,

ces chiffres sont disponibles sur demande auprès de l'administration.

- Questions sur le règlement 2024-01 relatif aux feux extérieurs, notamment des clarifications au niveau des distances exigées autour du feu, des appareils permis pour les feux et la délivrance des permis.
- Question sur l'adoption éventuelle d'un règlement municipal relatif aux conteneurs. Y avons-nous travaillé ? Réponse : Non, nous n'y avons pas encore travaillé, d'autres dossiers sont priorisés pour la période estivale.

5. CIMA – PONCEAU A REPARER AU RUISSEAU DESLONGCHAMPS (8E ET 9E RANG OUEST)

Tel que prévu à la résolution 2024-06-08 de la séance du 4 juin 2024, les travaux d'analyse des milieux naturels est débutée. Selon l'échéancier, cette étude s'achèvera à la fin juillet. Par la suite, la firme CIMA+ nous indiquera de quelle façon nous devrons procéder pour la réparation pour respecter les normes environnementales et de préservation de la faune et flore et pour nous assurer une réfection adéquate du ponceau.

6. CIMA – REFECTION DE LA CHAUSSEE ASPHALTEE (8E ET 9E RANG OUEST)

Tel que prévu à la résolution 2024-05-17 de la séance du 7 mai 2024, l'offre de services professionnels de la firme CIMA+ a été acceptée et le travail d'analyse du tronçon à refaire a été faite. La firme a rédigé l'appel d'offres et doit déposer dans la 2^e semaine de juillet sur le SEAO. L'échéancier est respecté jusqu'à présent.

7. TRAVAUX DE REFECTION DE LA FONDATION DU BATIMENT MUNICIPAL 452 PRINCIPALE

Les travaux débuteront dans la semaine du 5 août, après les vacances de la construction. Entre-temps, les employés préparent le bâtiment pour son déplacement et la directrice générale prépare le déménagement du bureau, équipements, branchements et documents.

8. RAPPORT FINANCIER DES TRAVAUX D'URGENCE DES INONDATIONS D'AVRIL 2024

Le rapport financier détaillant le coût pour la Municipalité des travaux de réparation d'urgence a été produit et est déposé au conseil. Le coût des matières granulaires a été de 5 515,87 \$, le coût de main d'œuvre a été de 2 488,78 \$ et le coût d'utilisation de nos équipements roulants a été de 4 340,00 \$ pour un total de 12 344,65 \$. Nous pourrons faire demande auprès de la Direction générale adjointe du rétablissement du ministère de la Sécurité publique pour nous faire indemniser de ces dépenses. Dans la demande d'indemnisation, nous allons aussi inclure les coûts de l'étude des milieux naturels de CIMA+ relative à un ponceau détruit par la montée d'eau.

2024-07-04 9. PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024/2025

La planification budgétaire des travaux de voirie les plus urgents est présentée au conseil. Le coût prévu des matières granulaires est de 9 888 \$, le coût prévu en main d'œuvre est de 10 492 \$, le coût d'utilisation prévu de nos équipements roulants est de 17 646 \$ et le coût prévu des matériaux de voirie est de 7 999 \$ pour un total de 59 742 \$. Ceci inclut le coût de l'étude des milieux naturels de CIMA+ qui est de 13 387 \$ et le coût de l'analyse des débits d'eau qui est de 495 \$. Le coût de ces études sera récupéré dans la demande d'indemnisation.

ATTENDU QUE les travaux inscrits à la planification sont jugés importants ou urgents ;

ATTENDU QU' il est impossible de tout prévoir et que des imprévus

peuvent arriver dans le courant de l'été;

ATTENDU QUE les sommes prévues à la planification sont disponibles au

budget de 2024;

Il est proposé par Florence Duguay, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité d'accepter la planification budgétaire des travaux de voirie de 2024 telle que présentée, tout en acceptant qu'il puisse y avoir des imprévus.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense. En cas de dépassement du budget prévu, le conseil autorise l'utilisation d'une partie des surplus non-affectés de 2023.

2024-07-05 <u>10. ACHAT DE PIECES POUR LA DEBROUSSAILLEUSE</u>

ATTENDU QUe des travaux de débroussaillage de nos abords de chemins

sont prévus cet été;

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires à notre tête

débroussailleuse;

ATTENDU QUE nous avons une soumission des Équipements Nordmax au

montant de 3 121,94 \$;

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité que les pièces mécaniques pour la réparation de la débroussailleuse soient achetées et que la réparation se fasse par nos employés. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

11. LOI 39 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le projet de Loi 39 modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives a été adoptée en décembre 2023. Le règlement visant à permettre, dans certaines situations, à un élu municipal d'avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité impliquant un commerce de proximité ou un fournisseur de services de nature manuelle a été adopté en avril. Après les délais de publication dans la Gazette officielle du Québec, la Loi entre en vigueur. La municipalité pourra donc recommencer à s'approvisionner auprès de notre commerce local.

12. FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRA-MUNICIPAUX

La directrice informe le conseil que la demande de la Municipalité auprès du Fonds de mise en valeur des lots intra-municipaux a été acceptée pour une subvention totale de 5 000 \$. L'entente signée a été déposée à la MRCAO. Des demandes de services ont été faites auprès d'entrepreneurs locaux pour effectuer nos travaux.

13. CORRESPONDANCE

13.1 CREAT – Invitation à adhérer comme membre

14. DIVERS

14.1 Remblai de l'emprise du 648 chemin de l'école

Des demandes répétées sont faites pour entretenir l'emprise. Le conseil autorise la directrice générale à faire des recherches pour connaître le niveau de responsabilité de la Municipalité ou des citoyens en regard des emprises pour savoir comment répondre à ces demandes. Une recherche sera aussi effectuée pour savoir s'il sera possible de remblayer la cavité au bout de la propriété pour en faciliter l'entretien par les citoyens concernés le cas échéant.

14.2 100e anniversaire d'Authier-Nord

Le maire fait un bref exposé du rapport financier final du comité du $100^{\rm e}$ et annonce que le comité se réunira pour décider de l'usage des sommes résiduelles. Tout ce qui était dû à la municipalité lui sera remboursé.

14.3 Formation des membres du CCU

La formation pour les membres du CCU sera faite à partir de décembre, et ce pour les nouveaux membres seulement.

14.4 Aires protégées

Le Maire a assisté à une présentation de la MRCAO sur les aires protégées dans nos forêts. Il informe le conseil que nous pouvons désigner certaines zones de nos forêts à cet effet. Une discussion plus approfondie devra avoir lieu pour faire une désignation judicieuse.

14.5 Résolution pour le fauchage des abords de routes

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à négocier et signer un contrat de fauchage des abords de routes jusqu'à hauteur de 1 500 \$. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

14.6 Résolution pour le financement de projets pour les chemins privés Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de financement du Domaine Bel-Mik pour leur projet d'entretien de chemin et de leur octroyer 50% des coûts de leur projet jusqu'à un maximum de 500 \$. Le même traitement sera accordé pour les autres chemins privés de chalets sur le territoire s'ils en font la demande.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

15. COMPTE-RENDU VERBAL DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILELRS

Le maire et les conseillers font à tour de rôle un compte-rendu des activités auxquelles ils ont participé pour la municipalité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question sur la planification des travaux de voirie d'été: Est-ce que le ponceau du chemin de la Cache sera aussi réparé cet été? Réponse: Le niveau de défectuosité sera évalué et s'il y a lieu, ce travail sera inclus au plan.
- Question sur le Journal Le Pont, le jardin communautaire et le comité des loisirs et sports. Est-ce que ces activités seront reprises ? Réponse : Dès que la nouvelle direction aura repris le retard administratif créé par l'absence prolongée de personnel, elle relancera les bénévoles qui s'impliquaient à la réalisation de ces activités.

2024-06-10 17. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h16.

Martine Plourde, greffière